

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/40

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 25 août 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 17 août 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
PIQUEMAL.**

**Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr GAUTHIER.
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.
Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.**

Absents :

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles primaire et maternelle
publiques de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2016.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les modalités d'organisation de la cantine scolaire comme indiqué dans le document annexé à la présente.

.../...

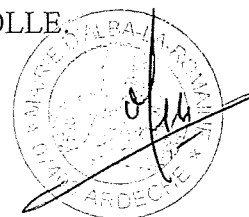
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles primaire et maternelle publiques tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** qu'il rentrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 25 août 2016.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 26 août 2016.
Le Maire,
André VOLLE



.../...